

Financer la transition écologique des territoires par les monnaies locales

Jérôme Blanc, Baptiste Perrissin-Fabert

► To cite this version:

Jérôme Blanc, Baptiste Perrissin-Fabert. Financer la transition écologique des territoires par les monnaies locales. 2016, pp.24. halshs-01270465

HAL Id: halshs-01270465

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01270465>

Submitted on 19 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Financer la transition écologique des territoires par les monnaies locales

Janvier 2016

Jérôme Blanc* et Baptiste Perrissin Fabert**

Résumé

Les monnaies locales offrent un complément précieux aux politiques publiques de la transition écologique, à condition d'être mobilisées dans ce sens et de s'insérer dans les circuits de financement de l'investissement écologique et de l'équipement des ménages. Leur circulation permettrait alors de mieux orienter l'activité économique vers les ressources inexploitées d'un territoire et de renforcer l'économie de proximité. Ces monnaies se prêtent notamment au financement des services sociaux et environnementaux dont la rentabilité n'est pas assurée selon les critères marchands classiques.

Cette note propose ainsi plusieurs solutions pour faire des monnaies locales un outil de la transition écologique des territoires. Premièrement, il s'agit d'en renforcer la circulation en explorant les possibilités de la loi sur l'économie sociale et solidaire de 2014. Deuxièmement, les monnaies locales peuvent être reliées directement aux politiques de soutien aux investissements de la transition écologique des territoires. Enfin, l'émission de monnaies locales en contrepartie de services environnementaux rendus par la transition sanctionnerait la reconnaissance d'une nouvelle richesse territoriale, et les circuits monétaires locaux permettraient de mettre cette richesse au profit des territoires en question.

* Sciences Po Lyon, UMR Triangle.

** Economiste de l'environnement.

Cette note a bénéficié des contributions de Wojtek Kalinowski, ainsi que des commentaires de Michel Aglietta, Geneviève Besse, Dominique Dron, Etienne Espagne, Christophe Fourel, Pepita Ould-Ahmed et Jean-François Ponsot.

« Financer la transition écologique des territoires par les monnaies locales »

Jérôme Blanc et Baptiste Perrissin Fabert

Janvier 2016

L'institut Veblen œuvre pour une société où le respect des limites physiques de la planète va de pair avec une économie plus inclusive et plus démocratique. Il est soutenu par la Fondation Charles-Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme.

www.veblen-institute.org



1. Introduction

La lutte contre les grands dérèglements environnementaux, qui révèlent les limites physiques de la planète (Rockström, 2009) dont le changement climatique, les pertes de biodiversité, ou les perturbations des cycles de l'azote et du phosphore est au cœur des enjeux fondamentaux du XXI^e siècle. Face à ces défis dont nous anticipons très mal toutes les conséquences, il faut faire preuve d'imagination à toutes les échelles de l'action collective : depuis le niveau intergouvernemental où se jouent les grandes orientations des politiques climatiques et environnementales jusqu'au niveau local, où vivent les sociétés humaines à la fois touchées par les changements globaux et actrices de ces changements par leurs propres pratiques. Les difficultés à faire émerger des accords contraignants (CCNUCC, CDB, désertification), efficaces et suffisamment ambitieux à l'échelle intergouvernementale plaident pour des réflexions et des expérimentations aux échelles inférieures.

A cet égard, la crise financière de 2007-08 a contribué à rompre avec le consensus monétariste qui s'était installé au cours de la période dite de « grande modération » et à réaffirmer la non neutralité de la monnaie et du secteur financier. Il en a résulté la contestation d'un système financier autoréférentiel dont les innovations n'ont d'autre finalité que la captation de profit au bénéfice d'une minorité, et de légitimer le retour de politiques actives, dites « non conventionnelles », des banques centrales. Parallèlement, des innovations monétaires décentralisées ont émergé hors du système financier, sous la forme de l'innovation technologique des cryptomonnaies (comme le bitcoin, créé en 2009) et sous la forme de l'innovation sociale des monnaies locales développées par des associations sur des territoires de taille restreinte. Ces dernières traduisent une volonté d'appropriation citoyenne du sens et de l'utilité de la monnaie, comme bien public et lien social fondamental¹. La loi sur l'économie sociale et solidaire votée en France en juillet 2014 ouvre pour la première fois en Europe un cadre légal accessible aux monnaies locales, en intégrant au code monétaire et financier la catégorie nouvelle des « titres de monnaies locales complémentaires » (articles 1311-5 et 1311-6). C'est dans ce contexte favorable aux monnaies locales que le rapport Magnen et Fourel (2015) identifie des leviers pour leur développement et contribue à la réflexion sur leur rôle dans la transition écologique.

Les monnaies locales, c'est-à-dire des monnaies émises dans et pour un espace de circulation à l'échelle subnationale, ne visent pas à se substituer à l'euro mais à compléter sa circulation. Émises sur la base d'une réserve équivalente en euros, elles ouvrent une voie supplémentaire pour ancrer la transition dans les territoires. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte donne précisément aux territoires un rôle moteur. Le contexte français devient ainsi favorable à des réflexions et à des expérimentations articulant la transition écologique et énergétique (comme objectif) et les monnaies locales (comme outil au service de cet objectif).

Penser cette articulation permet d'envisager des évolutions innovantes de la décision et de l'action publiques. La tâche implique une approche résolument décentralisée et demande de nouvelles formes de délibération collective sur des sujets réputés techniques mais qui sont au cœur des

¹ Sur les fondements de la monnaie comme lien social fondamental, voir les travaux institutionnalistes francophones développés depuis la fin des années 1970 : notamment Aglietta et Orléan (dir., 1998 ; 2002) et Théret (dir., 2007). Le terme de « réappropriation citoyenne » (et non appropriation) est développé dans les espaces propositionnels et philosophiques militants dans les années 2000, à partir de Viveret (2003).

politiques publiques locales: énergie, transport, gestion des ressources, systèmes alimentaires. On observe déjà que les monnaies locales ont pour vertu de réintroduire du politique dans les territoires, sous une forme nouvelle : celle d'une interaction positive entre les collectivités territoriales (leurs techniciens et surtout leurs élus) et les citoyens, les porteurs principaux de ces innovations sociales. Cette voie doit être explorée plus avant, car la capacité d'adaptation au changement climatique et la capacité de contribuer à son atténuation doivent aussi être pensées à l'échelle des territoires : à partir de leurs spécificités, leurs ressources et leurs besoins, et en vue du renforcement des capacités de résilience des territoires.

En pratique, cependant, les monnaies locales n'ont généralement pas atteint une taille suffisante pour contribuer effectivement à la transition recherchée. Elles sont généralement portées par des réseaux militants. Elles bénéficient de leur force et de leur volontarisme, mais se heurtent à la difficulté d'étendre les réseaux de circulation de la monnaie et de convaincre les collectivités de les soutenir, d'intégrer ces circuits et de contribuer à l'extension de ces réseaux. Jusqu'ici, les monnaies locales sont ainsi demeurées marginales en volume de transactions et principalement confinées à des circuits de consommation.

Une évolution importante des usages et fonctions actuels des monnaies locales est donc nécessaire si l'objectif est d'en faire un des vecteurs de la transition écologique des territoires. Cette note identifie au moins trois conditions nécessaires :

- i. L'adossement des monnaies locales à des dispositifs de financement de projets territoriaux de transition écologique (PTTE) ;
- ii. la transformation des modes de gouvernance de la monnaie locale : à la fois descendants et ascendants, ils réuniraient acteurs publics et privés, consommateurs et entreprises, associations et partenaires financiers ;
- iii. l'émission de nouvelles unités de monnaie locale en contrepartie de services sociaux et environnementaux rendus par les PTTE (et plus seulement en contrepartie d'euros déposés dans un fonds) et dont la valeur bénéficierait d'une garantie publique (les euros ne seraient déboursés que si la garantie est appelée).

Cette note commence par justifier l'intérêt des monnaies locales pour faciliter la transition écologique des territoires (2). Elle décrit ensuite le circuit théorique du branchement d'une monnaie locale à un dispositif de financement de la transition écologique en identifiant deux étages successifs et deux variantes possibles (3).

2. Pourquoi recourir à des monnaies locales ?

Les monnaies locales ont d'autant plus vocation à participer à la transformation sociale et écologique des territoires qu'elles peuvent répondre à des besoins de financement que la monnaie conventionnelle ne peut satisfaire intégralement.

2.1. Atouts des monnaies locales / lacunes de la monnaie conventionnelle

Le rôle actuel du système bancaire dans le financement des économies locales ne permet pas d'allouer des ressources suffisantes aux investissements de la transition écologique. La nature même de ces investissements, le temps long de leur rendement, le fait que ce rendement ne saurait être réduit à la dimension purement financière et interne des projets, mais qu'il doit aussi renvoyer à des bénéfices sociaux et environnementaux auxquels l'investisseur est peu sensible, font que les banques classiques renoncent à financer ces investissements. Sur l'ensemble du territoire national, il n'y a guère qu'un opérateur marginal comme la Société financière de la NEF à avoir résolument orienté ses activités vers le financement d'investissements apportant une utilité sociale et environnementale, reposant sur le temps long et une exigence autre que la seule rentabilité financière de l'investissement. Dans certaines régions, des capital-risqueurs travaillent dans ce sens (Herrikoa dans le Pays basque). Des dispositifs de finance solidaire tels que les CIGALES contribuent aussi à ce type de financement, mais de manière très limitée.

Les monnaies locales peuvent, dans ce cadre, apporter un complément intéressant aux financements existants, à condition d'être mobilisées dans ce sens. Leur circulation locale (par définition) sans fermeture du circuit (parce qu'elles restent toujours partiellement convertibles en euros) peut orienter l'activité économique vers les ressources inexploitées d'un territoire et promouvoir une « économie de proximité » qui ne se résume pas à la définition des circuits courts (centrée sur le nombre de maillons entre producteurs et consommateurs) mais inclut la dimension territoriale². Leur parité avec l'euro permet la circulation conjointe des monnaies (principe de simultanéité) selon une logique de complémentarité. Si elles sont employées pour financer des activités non valorisées par le marché, cette complémentarité prend la forme d'une supplémentation au sens où la monnaie complémentaire ouvre des possibilités nouvelles. Cela peut être le cas pour des services sociaux et environnementaux dont la rentabilité n'est pas toujours assurée selon les critères marchands classiques (ex : isolation des bâtiments publics, gestion dynamique des forêts communales, production de chaleur collective à partir de biomasse etc.).

Notons enfin un argument fondamental en faveur des monnaies locales, et plus largement de monnaies complémentaires (locales ou pas). Ces monnaies permettent de dépasser la critique strictement écologique de la fongibilité de la monnaie, ainsi que le débat sur les indicateurs de richesse. C'est le même principe d'équivalence (ou de substituabilité des différentes formes de

² L'économie de proximité commence à faire l'objet de travaux académiques qui soulignent l'enjeu de la relocalisation, tels que Praly et alii (2014) qui traitent de circuits de proximité alimentaires. Elle s'enracine dans des travaux plus anciens menés notamment par Pecqueur sur l'économie territoriale. D'un point de vue plus politique, la région Rhône-Alpes a adopté une délibération sur l'économie de proximité en 2012 (Rapport n° 12.04.677).

richesse) qui est au cœur des deux débats (Kalinowski, 2015). Le problème de la transition écologique est la coexistence de la « nouvelle » économie verte et de « l'ancienne » grise, par exemple celle des énergies renouvelables et celle des ressources fossiles. La monnaie parfaitement fongible relie parfaitement les deux et multiplie les effets rebonds potentiels à tous les niveaux, des choix des consommateurs individuels jusqu'aux flux mondiaux des IDE (investissements directs à l'étranger). Chaque fois qu'une mesure de politique publique récompense un « éco-geste » pour sa contribution aux objectifs de soutenabilité, l'analyse d'impact doit inclure l'impact du pouvoir d'achat supplémentaire gagné grâce à l'éco-geste en question (prime, bon d'achat, crédit d'impôt, etc.). Si la rétribution se fait en monnaie parfaitement fongible comme l'euro, qualifier cet impact devient plus difficile.³ A plus grande échelle, des richesses gagnées grâce aux investissements dans les énergies renouvelables peuvent être réinvesties dans les énergies fossiles, en intégrant le circuit bancaire (dépôt, produits d'épargne) ou la sphère financière plus largement.

Différentes propositions tentent de corriger ce problème *a posteriori* : la société civile lance des campagnes appelant les banques à « désinvestir » les énergies fossiles ou certaines industries polluantes, les banques et les fonds d'investissement répondent en proposant des produits d'investissement responsable (à critères sociaux et environnementaux), etc. Mais la valeur de ces actions restant marginales n'est pas aisée à établir, et les progrès réels restent peu nombreux. En amont des choix des acteurs du système économique et financier, on peut également introduire le principe de pluralité des circuits et des monnaies complémentaires partiellement convertibles. On introduirait ainsi la résilience comme un principe régulateur du système monétaire et financier, principe qui repose sur une connectivité suffisante mais non une substituabilité des sous-systèmes créateurs de richesse (Lietaer et *alii*, 2012 ; Dron, 2015).

2.2. Une autre conception du territoire

Les monnaies locales aident aussi à penser différemment le territoire. Le paradigme dominant est celui de l'attractivité : les territoires ne pourraient connaître un processus de développement que s'ils sont attractifs, c'est-à-dire que s'ils offrent des conditions suffisantes pour attirer des acteurs (entreprises) et des capitaux (investisseurs) capables d'exporter leur production du fait de leur compétitivité. Les territoires sont ainsi mis en concurrence afin d'augmenter leur attractivité. Les flux internes au territoire ne sont considérés comme pertinents que lorsqu'ils consistent à alimenter en ressources ces entreprises à forte capacité de projection : la dynamique territoriale qui en résulte est liée aux réseaux de sous-traitants qu'apporte la localisation de firmes

³ On retrouve ce problème dans le cas des certificats d'énergie par exemple, un des principaux outils de la politique d'économie d'énergie en France, souvent critiqué pour son faible impact global (Voir le rapport Gazeau et *alii*, 2014). Pour se procurer des certificats d'économie d'énergie, un vendeur d'énergie doit prouver qu'il a incité ses clients à une mesure d'économie d'énergie (par exemple, achat d'une chaudière plus performante ou isolation thermique). Le client qui participe au programme se voit rétribué pour son geste par le vendeur : dans le cas des grandes surfaces qui vendent du carburant, la rétribution se fait non en euros mais en bons d'achat permettant au client d'effectuer des achats chez le vendeur. Trois remarques peuvent être faites à partir de ce cas : d'abord, il risque de produire des effets d'aubaine, comme le souligne le Conseil général de l'économie. Ensuite, l'impact environnemental de l'usage des bons d'achats est inconnu et peut tout à fait contredire l'économie d'énergie initiale. Enfin, cet exemple montre que les entreprises ne se privent pas d'inventer des moyens de paiement complémentaires pour « fléchir » le pouvoir d'achat à un circuit particulier, mais que cette capture de la valeur sert les objectifs de l'entreprise plus que ceux de la transition écologique. La question est donc de savoir si le même mécanisme peut être mis au service d'un circuit territorial dont le caractère social et environnemental serait plus clairement avéré.

exportatrices. Les nouvelles politiques industrielles se font l'auxiliaire de ce paradigme, *via* par exemple la logique des clusters qui a donné lieu en France aux « pôles de compétitivité », classés selon que leur capacité de projection est nationale, à vocation mondiale ou mondiale. Au-delà du cas des pôles de compétitivité, la grande difficulté de ce paradigme du territoire en tant qu'espace d'attractivité et de projection est de maintenir suffisamment vive l'attractivité de sorte qu'un choc (comme un déclin sectoriel ou un changement dans la distribution des avantages comparatifs) ne signe pas l'arrêt de mort du dynamisme de ce territoire.

Mais un territoire ne peut exister uniquement comme une base pour la projection extérieure de productions locales, et cette projection extérieure est très dépendante de dynamiques externes. Au contraire, dans une conception où l'accent est mis sur la proximité, le territoire apparaît comme bassin de vie résidentielle comprenant un ensemble d'activités productives et commerciales à vocation locale. C'est un espace dans lequel doivent se déployer des activités économiques générant emplois et revenus, ces activités ne relevant pas nécessairement d'une logique de concurrence inter-territoires. C'est pourquoi les TPE, un certain nombre de PME et d'organisations d'économie sociale et solidaire apparaissent constitutives de cette conception du territoire où la dynamique de développement devient autocentrée, favorisant la résilience. Le développement de boucles locales de circulation des revenus est alors une nécessité pour le dynamisme interne des territoires. Celui-ci fait face alors à deux risques : d'une part, la plus grande compétitivité prix de productions extérieures, d'autre part la fuite de revenus pourtant engrangés localement. Les contraintes de transition écologique conduisent à remettre l'accent sur ces boucles locales, c'est-à-dire les possibles dynamiques endogènes des territoires de vie. Celles-ci peuvent exiger des formes de relocalisation de certaines productions. En termes de politiques publiques, la catégorie des « pôles territoriaux de coopération économique », lancée initialement par le Labo ESS et validée ensuite à un niveau gouvernemental pour en faire un critère de soutien public, renvoie à cette conception du territoire comme espace de vie et de proximité. Les monnaies locales apparaissent comme un outil possible dans cette conception du territoire.

2.3. De l'usage actuel des monnaies locales

La proposition développée dans cette note ne consiste pas à coller avec le fonctionnement existant des monnaies locales mais à en proposer des inflexions et des extensions en vue de les rendre compatibles avec les exigences d'une transition écologique à l'échelle des territoires concernés. Il est néanmoins utile de présenter ce que sont aujourd'hui ces monnaies, quelles en sont leurs réussites mais aussi leurs faiblesses.

C'est en 1991 aux Etats-Unis que de nouvelles formes de monnaies locales commencent à être expérimentées, longtemps après les épisodes des années 1930. En France, les expériences démarrent en 2007 avec la monnaie SOL, mais elles s'enracinent dans plus de dix années de réflexions militantes et d'expériences (Fare, 2011). La monnaie SOL est restée pour l'essentiel confinée à un outil de fidélisation de la clientèle par système de points d'achats cumulés sur une carte à puce et utilisables dans un réseau très modeste de prestataires agréés. Des dissensions quant à ses règles, son approche considérée par des groupes militants comme descendante, le trop fort accent mis sur une technique coûteuse et supposant une ingénierie centralisée (les cartes à puce) et l'exemple réussi du Chiemgauer (monnaie locale) en Bavière conduisent en 2010 à l'émergence d'initiatives post-SOL qualifiées par les acteurs concernés de « monnaies locales complémentaires » (MLC). Une autre branche émerge d'une critique interne du SOL expérimental : reconnaissant les options intéressantes des expériences de MLC, des initiatives néo-

SOL émergent, au sein du réseau SOL existant, à partir de celle de Toulouse (le SOL violette, en 2011). Fin 2014, 24 monnaies locales associatives étaient en circulation et probablement une vingtaine étaient en projet⁴.

Réponses aux objections fréquentes

- **Pourquoi recourir à un instrument monétaire plutôt qu'aux instruments traditionnels des politiques environnementales (taxe pigouvienne, marchés de quotas) ?**

Le recours à une monnaie locale (ML) pour accompagner la transition écologique n'a pas vocation à remplacer la mise en place d'instruments économiques d'internalisation des externalités. La ML peut même renforcer le potentiel, l'efficacité et l'acceptabilité de ces instruments. Si des unités monétaires peuvent être émises en contrepartie de services écologiques, le mode de gouvernance collectif de la ML exige une réflexion sur ce qui crée de la valeur sur le territoire. La ML permet ainsi aux acteurs locaux de s'approprier la définition des politiques de transition écologique et de débattre des instruments les plus adaptés pour accélérer cette transition. La possibilité de payer des taxes environnementales en ML pourrait ainsi à la fois améliorer l'acceptabilité de la taxe et modifier les comportements de façon efficace. Le point fondamental est que la ML permet de créer une rupture avec la fongibilité de la monnaie. Elle offre une connectivité et non une substituabilité parfaite des formes de richesse.

- **La montée en échelle de ces dispositifs de ML ne représente-t-elle pas un frein à la concurrence, favorisant le maintien de rentes locales et donc d'inefficacités économiques qui se traduit par une hausse des prix pour les consommateurs ?**

L'objection n'est pas recevable telle quelle car le critère d'efficacité repose actuellement sur une structure des prix qui demeure aveugle aux impacts sociaux et environnementaux. Le risque de créer des rentes est néanmoins réel, mais pas plus élevé que pour tout autre politique économique réglementaire. Le système productif actuel accorde par exemple des rentes directes et indirectes aux énergies fossiles. La faisabilité des ML est en grande partie liée au potentiel productif d'un territoire donnée : renforcer les boucles internes sans multiplier les rentes se fera sans doute plus facilement dans certains secteurs que dans d'autres.

Par ailleurs, on souligne dans cette note dans quelle mesure les monnaies locales renvoient à une autre conception du territoire que celle, dominante, de l'insertion dans une logique de concurrence territoriale, dans laquelle les dynamiques endogènes sont fondatrices de la résilience.

- **Pourquoi territorialiser les activités économiques et favoriser les circuits courts alors que le commerce international peut être une source de réduction des émissions de CO2 ?**

Dans sa globalité, le commerce international est un facteur de croissance des gaz à effet de serre. Les émissions associées au fret représenteraient 10% des émissions mondiales et seraient en constante augmentation (Centre d'Analyse Stratégique, 2010). Des exemples de réduction de l'intensité carbone de certains produits grâce aux avantages comparatifs des pays et au commerce international – l'OMC présente souvent celui de l'agneau néo-zélandais transporté jusqu'au Royaume Uni, qui contiendrait 70% de CO2 de moins que celui produit au Royaume Uni – ne doit pas faire écran sur le diagnostic général.

D'autre part, le seul critère des émissions de carbone n'est pas suffisant pour apprécier la résilience d'un territoire. Personne ne dispose d'une cartographie exhaustive des impacts combinés des modes

⁴ Voir ce site, qui recense un certain nombre d'expériences et fournit de nombreuses informations et liens : <http://monnaie-locale-complementaire.net/france/>

de production et des transports, de sorte qu'un exemple anecdotique en chasse un autre.

Ainsi, au lieu de considérer *a priori* que le commerce international, en favorisant la spécialisation productive, rend plus efficace et réduit donc les émissions de CO₂, il faut resituer ces émissions comme un élément (clé) parmi plusieurs effets induits par cette spécialisation internationale engendrant des flux de transport massifs. Il faut alors s'appuyer sur les connaissances des secteurs. Dans l'agroalimentaire par exemple, il y a un lien direct entre l'échelle des échanges, la transformation alimentaire et les modes de production plus ou moins durables. En passant d'un focus exclusif sur les émissions CO₂ aux évaluations multicritères des impacts, les avantages de la territorialisation paraîtront plus clairement dans l'analyse.

Ainsi, la pure efficacité économique des productions (que stimule le commerce international par les effets de spécialisation) doit être relativisée pour au moins deux raisons.

- D'une part, cette « efficacité » n'est que le résultat d'une évaluation marchande qui néglige les externalités négatives que l'on prétend justement combattre en luttant contre les sources du changement climatique. On ne peut donc conclure *a priori* et sur la seule base des calculs marchands classiques que soutenir des productions locales est porteur d'inefficacités économiques. La valorisation des externalités négatives, via l'établissement de valeurs sociales du carbone, doit précisément permettre de modifier le regard que l'on porte sur cette « efficacité ».
- D'autre part, l'efficacité peut être l'ennemie de la résilience (Lietaer et alii, 2012 ; Dron, 2015) : si la recherche d'efficacité maximale engendre une fragilité des territoires, une conception non en termes de croissance mais de soutenabilité conduit à privilégier des solutions apparemment moins efficaces mais plus soutenables car offrant des possibilités plus grandes de résilience.

- **Quel contrôle crédible de l'intégrité environnementale des projets? Quelle confiance dans la ML ?**

Du point de vue de la confiance, la couverture intégrale de l'émission de ML en euros garantit la dimension hiérarchique de la confiance : les conditions d'émissions et de mise en réserve des sommes converties en monnaie locale font que l'association apparaît solvable face à toute demande de reconversion de la part des prestataires. Dans le second étage de notre proposition, nous considérons que la collectivité publique doit fournir une garantie publique aux émissions réalisées, ce qui doit consolider cette confiance hiérarchique.

Du point de vue de l'intégrité environnementale des projets, l'objection est légitime, mais comme le montrent les affaires LIBOR ou Volkswagen, le problème d'intégrité des instruments de mesure se pose à tous les niveaux. L'impact des lobbies et les dégâts s'accroissent avec la taille des acteurs et des sommes en jeu. A la petite échelle qui est celle des ML jusqu'ici, ce sont des dispositifs proches des « systèmes participatifs de garantie », c'est-à-dire de contrôle social, qui assurent l'intégrité des projets relativement aux valeurs mises en avant par l'association émettrice (Rodet, 2012). Ces systèmes de garantie reposent en particulier sur plusieurs dimensions de la proximité. Ils sont efficaces et gérables lorsque les prestataires à suivre sont en petit nombre. L'extension considérable de leur nombre, comme il est envisagé ici, doit conduire à réviser ce dispositif, en lien avec la création de fonds d'investissements territoriaux pour la transition écologique (appelés ici FITTE). Dans la variante « certificats carbone » du deuxième étage de la proposition, des certificateurs de projets attestent de la réalité des bénéfices environnementaux rendus par les projets territoriaux de transition bas carbone.

Alors que le SOL expérimental (aujourd'hui disparu) était une monnaie électronique mobilisable par carte à puce, toutes les monnaies locales associatives qui ont suivi ont pris la forme papier⁵. Leur valeur est fixée à parité avec la monnaie nationale, leur émission est couverte par une réserve équivalente en euros et leur convertibilité est contrôlée. L'entrée, par conversion de monnaie nationale en monnaie locale par les adhérents, est possible et même souvent favorisée par un taux bonifié (par exemple, 20 euros donnent accès à 21 en monnaie locale). La sortie par conversion de monnaie locale en euros est limitée aux seuls professionnels et des pénalités de sortie cherchent à maintenir la circulation monétaire interne et limiter les risques de revente en masse de la monnaie locale. Elles visent d'abord les actes de dépense des particuliers auprès de prestataires professionnels : elles doivent promouvoir une économie locale selon des valeurs fixées dans le projet associatif, souvent formulées dans une charte et qui correspondent peu ou prou à la conception d'une soutenabilité forte. Elles visent donc certains commerces et producteurs et en excluent d'autres (Blanc et Fare, 2016). Rares sont celles dont la circulation se développe entre prestataires : développer cette circulation requiert un travail important de structuration de filière de la part de l'émetteur. En outre, la connexion de ces monnaies aux logiques de financement (hors versements sous forme de dons à des projets associatifs) reste négligeable, et les volumes en circulation sont faibles. Le cas le plus réussi est celui de l'eusko, dans le pays basque français : créé en 2013, il a atteint environ 3000 membres et 550 prestataires fin 2014, pour une masse monétaire de 370 000 euros environ (soit plus de la moitié de la masse totale de monnaie locale en circulation en France). Il réalise un travail de promotion de la circulation inter-prestataires et développe les possibilités de financement, notamment via le capital-risqueur Herrikoa.

Quelles sont les possibilités d'extension de ces monnaies ? La loi leur fournit désormais un cadre. Elles doivent être émises par des organisations de l'économie sociale et solidaire dont c'est la seule activité. Elles sont intégrées dans le code monétaire et financier en tant que « titres de monnaies locales complémentaires » (Article 16 de la loi ESS du 31 juillet 2014). Cette loi ouvre la possibilité que les trésoriers payeurs les acceptent. Par ailleurs, le rapport Magnen et Fourel (2015) a intégré dans ses propositions celle de « faire expertiser la proposition faite dans le cadre de la Mission d'une organisation monétaire territorialisée et basée sur la valeur sociale du carbone évité, en vue de la COP21 » (proposition 12, cf. Blanc, 2015, à partir de la proposition Aglietta, Espagne et Perrissin Fabert, 2015). La présente proposition est issue de ce travail.

Il convient de remarquer cependant que le cadre fourni par la loi n'est pas vraiment mobilisé. Très peu d'émetteurs de monnaies locales ont cherché à entrer dans ce cadre, qui suppose de leur part une demande d'exemption pour émission de moyens de paiement auprès de l'ACPR, dossier lourd et à renouveler chaque année. En outre, très peu de collectivités acceptent les paiements en monnaies locales. Toute logique d'extension de leur usage requiert donc d'abord et avant tout que les structures émettrices, les collectivités et leurs trésoriers payeurs, se saisissent de cadre légal.

⁵ Dans certains cas, la forme électronique est à l'étude, comme complément d'une forme papier qui subsisterait.

3. Le circuit théorique du branchement d'une monnaie locale à un dispositif de financement de la transition écologique

Notre proposition porte sur une organisation monétaire décentralisée et territorialisée apte à soutenir le financement de la transition écologique de l'économie et dans un rapport de subsidiarité avec l'organisation monétaire à l'échelle nationale.

Elle est présentée selon deux étapes ou étages successifs, avec deux variantes au second étage.

Le premier étage de la proposition consiste à renforcer l'existant des monnaies locales pour lui intégrer le principe du financement de l'investissement ; il ne nécessite pas des politiques publiques de transition mais suppose néanmoins une implication des collectivités (3.1). Le second étage introduit les politiques publiques de transition, qui passent alors par la conversion de fonds publics (fournis à des Fonds d'investissement territoriaux pour la transition écologique, FITTE) en monnaie locale sous forme de subventions ou de compléments de crédits à taux zéro pour investissement écologique (3.2). Deux variantes sont alors envisagées, toutes deux supposant l'engagement des collectivités. La première variante repose sur des soutiens en une monnaie locale qui reste garantie par une réserve équivalente en euros ; c'est la variante « couverture intégrale en euros » (3.3). La seconde variante, appliquée à des projets territoriaux de transition bas carbone, conduit à l'émission de ML sur la base, pour une part, de réserves en euros et pour une autre part, de certificats carbone délivrés par des certificateurs indépendants qui attestent de la réalité des services environnementaux (les réductions d'émissions de CO₂) rendus par les projets soutenus. La valeur de ces CC et donc des bénéfices environnementaux est défini par un accord politique sur la « valeur sociale du carbone » (VSC) évité. Les CC bénéficient d'une garantie publique à hauteur de cette VSC. Cela signifie que les CC seront convertis en euros si la garantie est appelée. C'est la variante « certificats carbone » (3.4.)

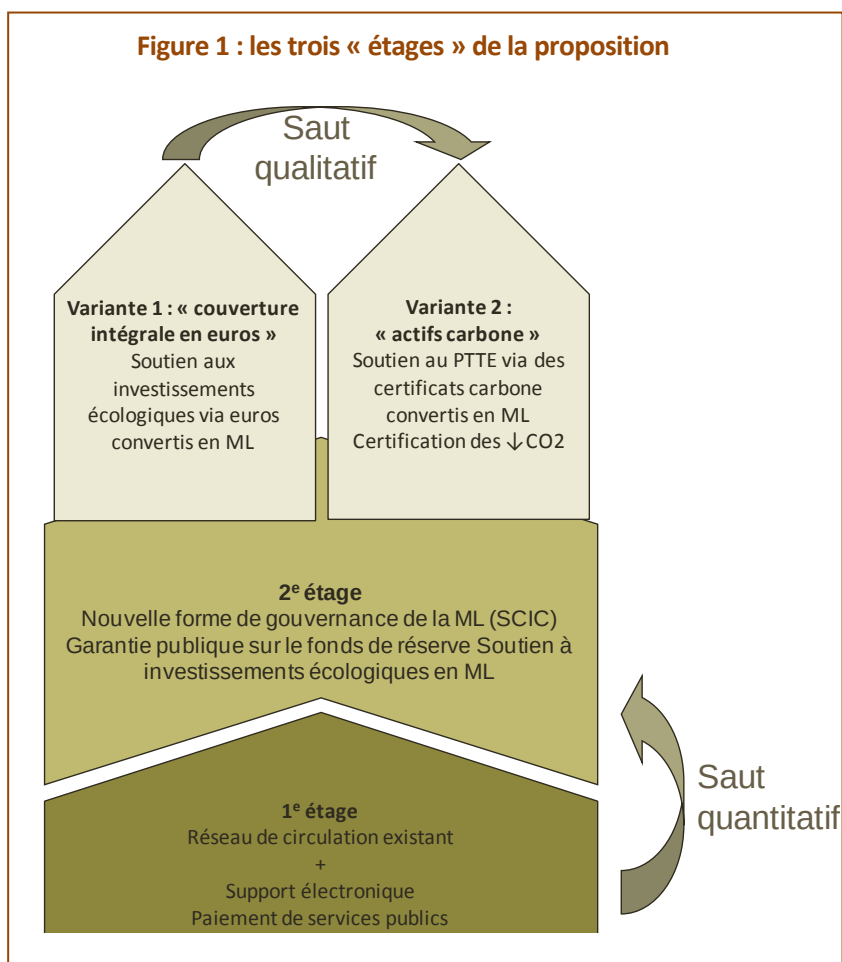
3.1. Premier étage : intégrer les monnaies locales dans les économies locales

Si certaines expériences de ML sont devenues emblématiques et connaissent un certain succès, comme l'eusko en France, le Bristol pound en Grande-Bretagne ou le Chiemgauer en Allemagne, elles n'ont pas encore pris une extension suffisante pour pouvoir prétendre avoir un impact significatif sur les dynamiques productives et commerciales à l'échelle du territoire recherché : jusqu'ici, on ne dépasse pas les 600 prestataires pour des usagers dont le nombre ne dépasse pas 3000 personnes⁶. Elles ne sont donc pas à la hauteur des enjeux d'une transition écologique de l'économie à l'échelle locale, même si elles peuvent y contribuer par la sensibilisation progressive des acteurs du territoire.

⁶ On ne parle pas ici des dimensions symboliques, qui jouent un rôle potentiellement très important dans la prise de conscience de la communauté dans laquelle la monnaie circule.

Une première proposition relative à ces monnaies consiste donc à construire un environnement institutionnel et partenarial tel qu'elles puissent contribuer à infléchir en profondeur les dynamiques productives et commerciales. Pour cela, il faut aller au-delà du rapport usagers (consommateurs, citoyens) / prestataires (producteurs, commerçants, associations) qui constitue le point de départ des monnaies de cette génération, lesquelles se raccrochent en conséquence, mais partiellement, à ce que certains appellent la « consommation engagée », la « consommation critique » ou le « consumérisme politique ». Elles participent ainsi au changement des choix de consommation, dans certains cas selon une logique individuelle, dans d'autres via l'organisation de dispositifs collectifs qui enracinent cette action dans la durée (comme les AMAP). Pour aller au-delà de ce seul rapport usagers / prestataires, il faut intégrer la circulation monétaire interentreprises et plus largement inter-« prestataires », comme le font les systèmes dits de « barter » dans un cadre assez différent. Ceux-ci consistent en effet en des systèmes d'emblée professionnalisés offrant des possibilités de règlement interentreprises sur la base d'une comptabilisation électronique des dettes/créances en une unité de compte interne. Le Sardex (en Sardaigne) est l'un des exemples réussis de dispositifs de ce type⁷ ; le WIR, souvent cité, est l'exemple le plus ancien et le plus étendu (Kalinowski, 2011).

Ce qui suit est donc l'esquisse d'une organisation monétaire à l'échelle territoriale contribuant à la conversion écologique des territoires sans toutefois que les politiques publiques soient, à ce stade, concernées au premier plan. Cette esquisse prend l'existant des monnaies locales et propose de renforcer leur activité dans les conditions suivantes : (i) une monnaie locale à parité, convertible sous conditions et partiellement électronique, afin d'intégrer les transactions interentreprises, (ii) des partenariats avec les collectivités locales et territoriales afin de démultiplier les possibilités de circulation des monnaies locales et (iii) des partenariats avec des organismes financiers à vocation locale et solidaire afin de démultiplier les capacités de financement des dispositifs de monnaie locale. La figure 2 sur la page 15 reprend ces éléments.



⁷ Voir Littera, Sartori, Dini et Panayotis (2014).

(i) Une monnaie locale à parité, convertible sous conditions et partiellement électronique

Les règles principales des monnaies locales existantes semblent ici pertinentes :

- monnaie locale à parité avec l'euro (pour ne pas créer de discontinuité entre l'activité en euros et l'activité en monnaies locales) et couverte par une réserve équivalente (en tenant compte des décotes appliquées lors de la reconversion) en euros ;
- émission par conversion entrante (euro → monnaie locale) pour tout acteur (particuliers usagers, organisations productives, associations, collectivités, organismes financiers) ;
- conversion sortante sous conditions (limitée aux organisations et moyennant des frais de reconversion à caractère désincitatif).

Il faut cependant que la monnaie locale puisse intégrer les circuits interentreprises et plus largement entre banques, entreprises et collectivités, afin de sortir des seuls rapports entre consommateurs et fournisseurs et porter ainsi l'investissement et pas seulement la consommation. Il faut pour cela que la monnaie locale puisse prendre une forme électronique.

D'un point de vue technique, il faut privilégier les dispositifs qui sont les plus simples, les moins coûteux et qui sont les plus largement employés. C'est pourquoi cette monnaie doit pouvoir être mobilisable par téléphonie mobile. Pour les entreprises, d'autres formes de mobilisation de comptes doivent être privilégiées. En revanche, on peut douter de la pertinence de dispositifs techniques nécessitant un équipement spécifique des usagers et prestataires, comme une nouvelle carte de paiement. L'organisme gestionnaire devra donc avoir un agrément pour gestion de monnaie électronique. Pour des raisons symboliques et d'universalité des usages, il faut que cette monnaie prenne aussi la forme papier qui est celle des monnaies locales qui ont émergé depuis les années 1990.

(ii) Des partenariats avec les collectivités locales

L'article 16 de la loi ESS de juillet 2014 introduit les titres de monnaies locales complémentaires (TMLC). Les collectivités et organismes publics peuvent donc en principe désormais accepter ces titres en paiement pour services municipaux ou intercommunaux, et pour taxes locales. De même, les collectivités publiques doivent pouvoir passer commande à des prestataires en TMLC. Il est aussi possible de distribuer les TMLC comme partie des rémunérations – ce qui rapproche la France de ce qui se pratique déjà, par exemple, en Grande-Bretagne (voir l'exemple du Bristol Pound). Cette possibilité nouvelle doit être saisie par les collectivités, pour plusieurs raisons : validation des projets monétaires citoyens, qui sont le résultat de dynamiques populaires de prise d'autonomie et de réflexions autour des conditions du bien-être social sur le territoire ; usage des TMLC comme outils possibles de politiques sociales, économiques et environnementales par lesquelles le tissu commerçant et productif local est renforcé tout en s'orientant vers un modèle plus écologique, etc.

L'implication de collectivités constitue évidemment un levier important pour dynamiser les dispositifs existants et les faire changer d'échelle.

(iii) Des partenariats avec des organismes financiers à vocation locale et solidaire

L'existence d'une association formelle conduit à posséder au moins un compte bancaire. Toute association émettant une monnaie locale dispose ainsi d'un compte courant et est donc en lien avec une banque. Mais la spécificité de l'activité de ces associations conduit généralement à ouvrir un autre compte : la contrepartie en euros des émissions réalisées est alors placée dans un compte spécifique afin de le préserver des opérations courantes de l'association. Les usages s'orientent, pour cela, très fortement vers la Société financière de la NEF et le Crédit coopératif. Enfin des banques peuvent être partenaires de ces associations non pas pour gérer leurs comptes mais pour constituer un « comptoir de change », des lieux où l'on peut opérer la conversion euro / monnaie locale. Il y a ainsi de plus en plus souvent une ou des banques membres des dispositifs : crédits municipaux, Crédit coopératif voire caisses d'épargne. A l'étranger, les banques membres sont caractérisées par leur dimension locale, coopérative et éthique.

Il faut souligner ici, en conséquence, que l'un des intérêts des monnaies locales convertibles est de dédoubler la capacité de circulation monétaire : théoriquement, peuvent circuler la monnaie locale mais aussi sa contrepartie en euros via l'usage qui en est fait par le partenaire financier gestionnaire du fonds de réserve.

- La monnaie locale peut être émise lors d'opérations de (micro-)crédit, comme c'est le cas au Brésil dans des banques communautaires de développement réalisant du crédit à la consommation.
- Les banques de dépôt et sociétés financières gestionnaires des comptes des associations émettrices (la NEF, le Crédit coopératif et des crédits municipaux, pour l'essentiel) utilisent ces fonds dans le cadre de leur activité générale. D'où l'importance de cibler ces partenaires financiers, selon le triple critère de l'échelle locale (pour l'ancrage territorial des activités financées), de l'orientation solidaire et environnementale des projets.
- Cependant, jusqu'ici les fonds de réserve sont des fonds de garantie qui ne sont pas mobilisés par les associations émettrices. On peut souhaiter que ces fonds soient mobilisés partiellement pour réaliser des opérations de financement de partenaires : associations et projets productifs locaux compatibles avec les objectifs du dispositif de monnaie locale. Le fonds ainsi engagé peut être néanmoins garanti par le partenaire financier principal, maintenant ainsi la confiance des usagers et prestataires dans le dispositif.

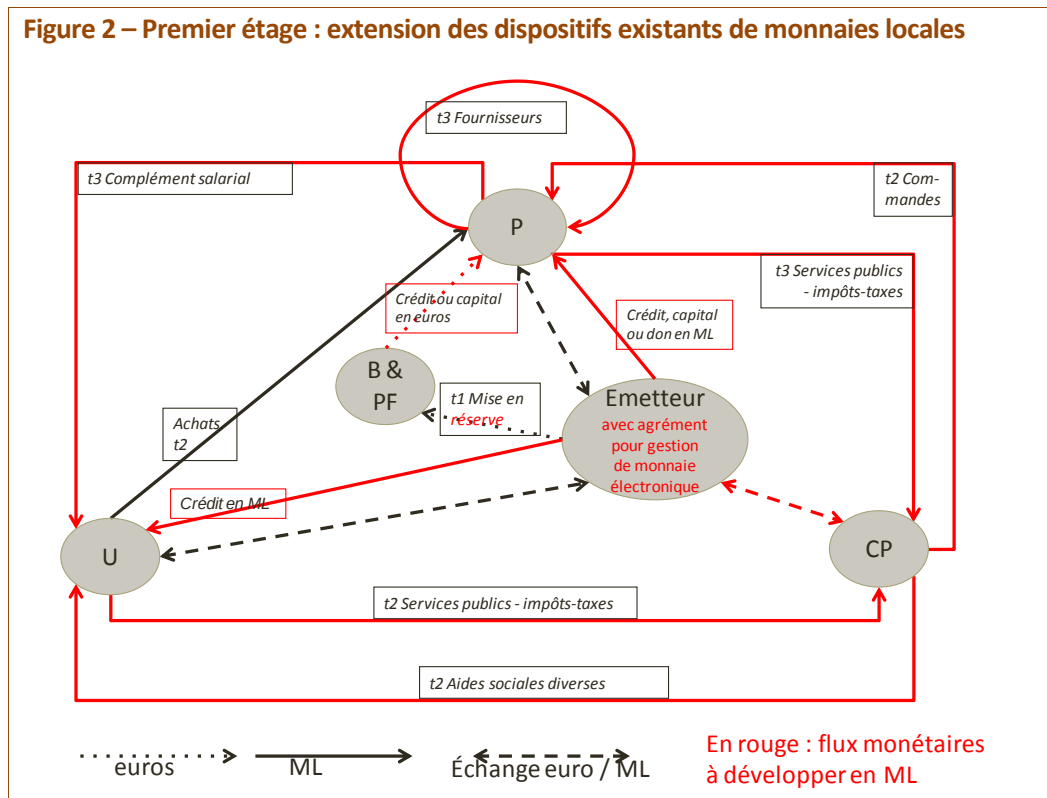
La proposition développée ici consiste à connecter les monnaies locales à des activités financières dont la vocation est locale, solidaire et environnementale, et promeut un « capital patient » : finance participative compatible avec ces principes⁸, microcrédit d'investissement, crédit aux entreprises sociales et solidaires, capital risque (comme le capital-risqueur local et solidaire

⁸ Le *crowdfunding* est en général orienté vers un financement à longue distance, ou du moins dont les distances ne sont pas questionnées. L'usage de plateformes internet, qui donne toute sa puissance à l'outil, est précisément un facteur d'effacement des distances. Par ailleurs, la dimension solidaire du *crowdfunding* ne va pas de soi lorsqu'il s'agit de distribuer un crédit donnant lieu à des intérêts à taux élevés. Il s'agit donc ici de se concentrer sur des plateformes de finance participative à la fois locales et solidaires.

Herrikoa, au Pays basque), CIGALES⁹ ; mais aussi certaines formes de crédit à la consommation. Les banques commerciales classiques (même coopératives) sont marginales dans cet ensemble d'activités. De tels partenariats financiers trouvent tout leur sens dans ces dispositifs dès lors qu'ils conduisent à financer (en capital, en crédit, en don) le tissu économique local.

Dans le cas de l'eusko par exemple, le partenaire capital-risqueur Herrikoa abonde, à proportion des conversions entrantes, un fonds employé pour soutenir en euros des projets variés. Dans plusieurs cas de monnaies locales, les produits de l'activité sont employés pour financer des projets et structures (associatives le plus souvent) à partir d'un choix réalisé par l'association ou par les usagers eux-mêmes.

Figure 2 – Premier étage : extension des dispositifs existants de monnaies locales



CP = collectivité locale

B = banque gestionnaire du fonds de réserve de l'émetteur

Emetteur = organisme relevant de la loi ESS 2014

P = prestataires

PF = partenaire financier opérant le crédit au demandeur

ML = monnaie locale

U = usagers (particuliers)

⁹ Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire : une forme de capital risque pour de petites entreprises locales et collectives prenant souvent des statuts d'ESS.

Ce premier étage consiste donc à renforcer le cadre des monnaies locales tel qu'on le connaît en France, en exploitant les possibilités offertes par la législation. La figure 2 sur la page 15 synthétise ces éléments. Le renforcement du principe des ML repose dans ce premier étage de la proposition sur deux piliers : (i) l'implication plus forte de la collectivité publique (paiement des impôts locaux et commande publique en ML), (ii) la possibilité pour l'émetteur et / ou ses partenaires financiers de financer des projets en monnaie locale.

Enfin, il est à noter que, pour qu'un dispositif soit dynamique, il ne suffit pas que de nombreux usagers utilisent la monnaie auprès de fournisseurs : il faut aussi que les fournisseurs règlent leurs propres transactions en monnaie locale, développant ainsi un circuit de revenu localisé. Ce point prend une plus grande importance dans le second étage de la proposition.

3.2 Second étage : connecter les monnaies locales à la transition écologique de l'économie via l'investissement des entreprises et l'équipement des ménages

L'influence des monnaies locales dans la transition écologique sera d'autant plus forte que ces monnaies seront mieux intégrées dans des circuits de financement de l'investissement écologique et de l'équipement des ménages. Ces circuits doivent être stimulés par les politiques publiques : investissement en matériels et procédés plus économes, production et consommation d'énergies renouvelables, connexion des entreprises dans des relations d'économie circulaire, stimulation de la production biologique et des circuits de proximité, déploiement d'une économie de la fonctionnalité, rénovation thermique des habitations, etc. Les ML peuvent être utilisées comme complément et bonification de financements en euros, sous la forme de crédit ou de subventions, à destination des entreprises et des ménages : c'est le second étage de cette proposition, qui suppose que le premier a été réalisé.

Les valeurs (morales) portées par ces monnaies, là où elles seraient employées pour favoriser les économies à l'échelle locale (si le territoire n'est pas trop large) et dans le cadre d'une conversion écologique des territoires, semblent proches de celles incluses dans l'existant des monnaies locales aujourd'hui. Le glissement majeur qui peut s'opérer est celui de la construction citoyenne. En vue de dépasser les difficultés qui peuvent émerger de l'association entre une construction citoyenne souvent militante et ascendante, et une construction politique descendante, deux propositions complémentaires peuvent être avancées : transformer l'émetteur en sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) (i) et fournir aux émetteurs qui entrent dans ce dispositif une garantie publique sur les émissions réalisées (ii).

(i) Une SCIC comme organisme émetteur

La question se pose de l'intégration des monnaies existantes, ou de celles en projet, dans un tel dispositif. Ces monnaies locales, qu'elles soient créées dans le réseau des « Monnaies locales complémentaires » ou (dans une moindre mesure) celui du Mouvement SOL, sont le résultat de dynamiques militantes importantes dont les rapports avec les autorités publiques peuvent être

* Sciences Po Lyon, UMR Triangle.

** Economiste de l'environnement.

Cette note a bénéficié des contributions de Wojtek Kalinowski, ainsi que des commentaires de Michel Aglietta, Geneviève Besse, Dominique Dron, Etienne Espagne, Christophe Fourel, Pepita Ould-Ahmed et Jean-François Ponsot.

difficiles, avec une ambiguïté qui peut tenir aux nécessités de financement les conduisant à se rapprocher de collectivités.

Plutôt que des associations, marquées par l'absence de capital et la difficulté à faire cohabiter des parties prenantes différentes dans leur structure de gouvernement, les organisations gestionnaires de ces monnaies pourraient être des SCIC. Selon la loi ESS de juillet 2014, ce statut est l'un de ceux qui sont possibles pour émettre des « titres de monnaies locales complémentaires ».

Les SCIC, en effet, ont la capacité de rassembler dans leur capital des parties prenantes d'origines variées – y compris des collectivités publiques. On peut imaginer ici une SCIC à 5 collèges : salariés (c'est une obligation légale), particuliers usagers, prestataires professionnels acceptant la monnaie, collectivités locales, partenaires financiers. Le statut de SCIC garantit l'intérêt collectif du projet. Il garantit aussi l'impossibilité de captation privative des bénéfices de l'activité. Cette impossibilité (et donc le fait que l'émetteur/gestionnaire de la monnaie locale n'est pas mû par un objectif lucratif) est en concordance avec la nature de la monnaie qui est d'être un bien collectif. Le statut de SCIC soutient par ailleurs la capacité de gestion de la monnaie locale comme bien commun.

Un gouvernement de la SCIC dans lequel les usagers ont un rôle important (sous la forme d'un collège et à partir de parts sociales au montant acceptable par un grand nombre d'usagers) est donc un facteur de préservation et de consolidation de la dimension citoyenne de certains projets de monnaies locales tout en garantissant l'engagement pérenne des collectivités et d'autres parties prenantes du territoire.

On peut ajouter que le fonds d'investissement territorial de transition écologique (FITTE) pourrait lui aussi inclure les usagers dans son gouvernement.

(ii) Une garantie publique sur les émissions de monnaies locales

Une façon de faciliter le rapprochement de ces dynamiques militantes d'une politique décentralisée de conversion écologique de l'économie peut consister à offrir aux groupes militants des outils consolidant leurs projets, outre le cadre accueillant de la SCIC.

A cette fin, la collectivité publique référente peut construire un environnement institutionnel fondé sur les principes suivants.

- La collectivité fournit aux projets monétaires locaux une garantie régionale sur leurs fonds de réserve. Cette garantie permet d'utiliser partiellement le fonds, par la SCIC, en vue du financement de projets locaux conformes à la politique de transition écologique souhaitée. Elle consolide aussi la confiance des usagers et prestataires dans la monnaie émise.
- La collectivité (ou une autre collectivité à un niveau supérieur, comme une région) fournit un ensemble d'outils d'ingénierie permettant aux SCIC monétaires locales de développer la version électronique de leur monnaie, qui est nécessaire pour intégrer les transactions interentreprises. Elle peut en particulier créer une organisation dont la vocation sera de gérer les paiements électroniques, et dont l'obtention de l'agrément bancaire sera donc facilitée.

Dans ces conditions, et pour autant que tout cela ne transforme pas les valeurs affirmées par les projets monétaires locaux dans leurs chartes ou manifestes, certains groupes pourraient trouver un intérêt dans leur connexion à cette politique publique et servir ainsi l'objectif de conversion écologique des économies locales. Enfin, les collectivités fournissant la garantie auraient d'autant plus d'intérêt à s'engager dans la circulation de la monnaie locale en l'acceptant en paiement de services ou de taxes.

Sur ces bases, deux variantes sont imaginables, selon la façon dont le soutien public aux investissements écologiques est formalisé.

3.4. La variante « couverture intégrale en euros » : un soutien public classique

Dans cette première variante, le soutien public passe par l'émission de monnaie locale en contrepartie intégrale d'euros mis en réserve. Il faut bien sûr garder à l'esprit que, étant à l'échelle locale (dont l'étendue reste cependant à discuter !), ces monnaies locales ne peuvent être employées pour des investissements lourds liés à des infrastructures ou équipements très coûteux ou des éléments de réseau connectés avec d'autres territoires, et elles ne peuvent pas non plus être employées pour des investissements nécessitant la commande de biens ou de services extérieurs au territoire de circulation. Une part plus ou moins importante de l'investissement doit être assurée par le tissu productif local : cette part dépendra à la fois de la nature de l'investissement et des capacités du territoire en question¹⁰. Cette partie donne le ratio crédit en monnaie locale/crédit en euro.

Un certain nombre de choix politiques doivent être faits pour construire ce deuxième étage.

- Dès lors que le principe de la monnaie locale s'articule avec celui d'investissements écologiques, la question de l'échelle pertinente se pose avec bien plus d'acuité que dans la configuration du premier étage de la proposition. Idéalement, le territoire pertinent est celui qui est capable de minimiser les flux d'entrée et de sortie et donc dont les entreprises et les ménages peuvent réaliser une proportion importante de leurs transactions avec d'autres acteurs de ce territoire. D'un point de vue pragmatique, l'échelle peut être celle de la métropole, du pays voire du département. Le périmètre de la plupart des régions semble en revanche désormais trop large pour cet objectif.
- Il faut définir politiquement la part des crédits complémentaires en monnaie locale accordés aux entreprises et ménages emprunteurs ainsi que les montants fournis en subvention. La délimitation entre ce qui relève du crédit et ce qui relève de la subvention peut être conçue comme un moyen de contrecarrer la limite des crédits d'impôts aux ménages, une masse importante de ménages n'étant pas assujettis à l'impôt. Surtout, et quels que soient les acteurs visés, la subvention prend tout son sens dès lors qu'elle vient en contrepartie d'un apport spécifique que la politique environnementale cherche

¹⁰ Dans le cas des installations photovoltaïques par exemple, les panneaux produits en Chine ne représentent que 30% environ de la valeur de la filière ; le reste de la valeur est captée par les acteurs français (installation, adaptation technique, services associés...). Ces 70% peuvent donc venir renforcer le tissu productif du périmètre de la ML.

précisément à soutenir : une réduction des émissions de gaz à effets de serre par exemple.

Pour constituer une forme de bonification et donc contribuer à l'attractivité de ces investissements, le complément de crédit en monnaie locale doit être à taux zéro.

Le fonctionnement serait le suivant (voir la figure 3 sur la page 20) :

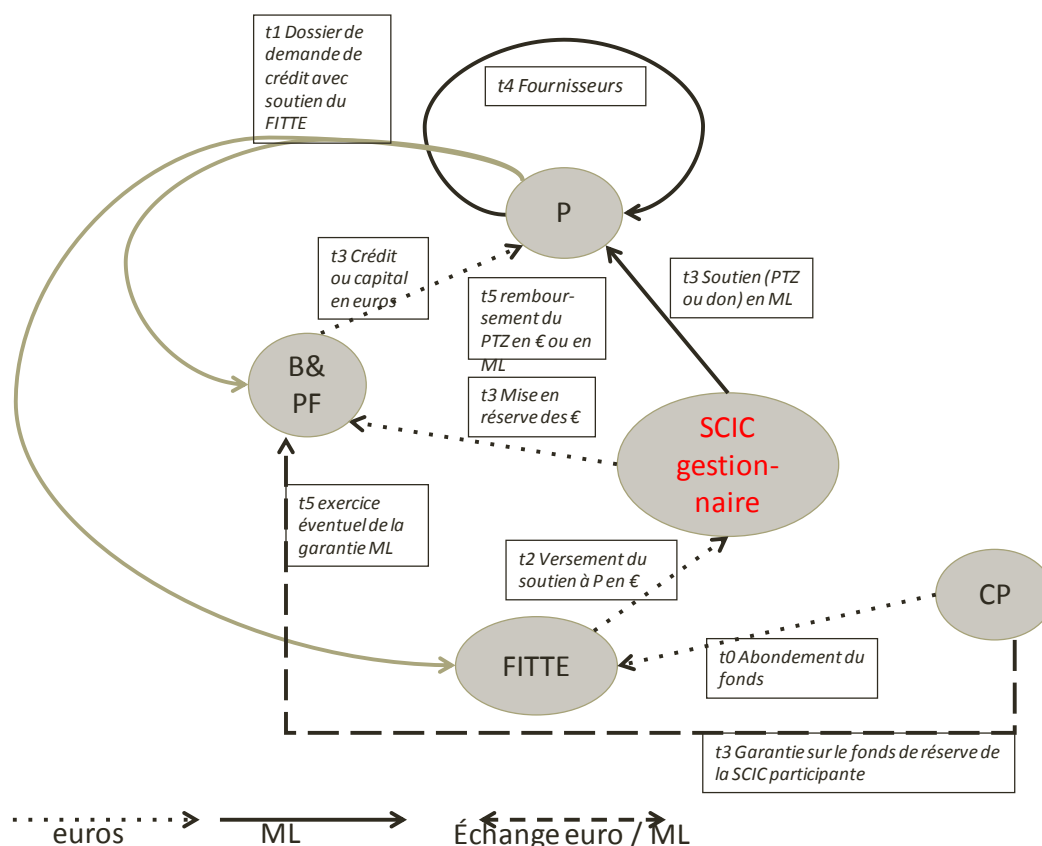
- En t_0 , la collectivité publique abonde, en euros, le FITTE.
- En t_1 , un investisseur ou un ménage négocie un financement pour un investissement écologique auprès d'un partenaire financier (structure de capital-risque, banque, structure de finance locale et solidaire). Un dossier de demande de soutien est monté, en parallèle du dossier précédent, auprès du FITTE qu'abondent les collectivités pertinentes (dans lesquelles on peut trouver aussi l'Etat, en tant que pilote national de politiques déployées à l'échelle territoriale). Pour être les plus efficaces, les règles de soutien financier doivent être adaptées à la situation de chaque territoire et donc décidées de façon spécifique par chaque FITTE.

En t_2 , une fois l'agrément par le FITTE obtenu, celui-ci verse le montant décidé en euros à l'organisation émettrice de la monnaie locale.

- En t_3 , la SCIC verse les euros dans le fonds de réserve de la ML géré par le partenaire financier et émet les nouvelles unités de ML correspondante pour les allouer sous forme de prêt ou de don à l'entreprise ou au ménage bénéficiaire, en complément du crédit en euros consenti par sa banque.
- En t_4 , l'investisseur ou le ménage recevant une part en monnaie locale de son crédit n'a pas d'obligation de le rembourser en monnaie locale. Il peut l'utiliser auprès de fournisseurs locaux, auprès de collectivités en paiement de services ou d'impôts locaux.
- En t_5 , la ML est utilisée en remboursement du crédit. La part distribuée en monnaie locale peut ne pas être remboursable si elle est distribuée comme une subvention.

Un tel fonctionnement démultiplie les effets des monnaies locales, par l'appui institutionnel dont elles bénéficient alors, mais aussi par la diversification des modalités de l'émission : le crédit et la subvention apparaissent ici comme des formes d'émission puissantes susceptibles de largement dépasser les modalités courantes d'émission de ML par conversion entrante de la part des usagers.

Figure 3 – Deuxième étage, variante « Couverture intégrale en euros » : orienter les monnaies locales vers l'investissement bas carbone



B = banque gestionnaire du fonds de réserve de l'émetteur
 CP = collectivité locale
 FITTE = fonds d'investissement territorial pour la transition écologique
 ML = monnaie locale

P = prestataires
 PF = partenaire financier opérant le crédit au demandeur
 S : souscripteurs d'obligations vertes auprès du FITTE
 SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif

3.4. La variante « Certificats carbone » : adosser les monnaies locales aux bénéfices environnementaux de la transition territoriale bas carbone

Cette seconde variante du second étage de la fusée intègre la possibilité d'émettre de nouvelles unités de ML en contrepartie d'un service environnemental, ici une réduction d'émissions de gaz à effet de serre rendu par un projet de transition territoriale écologique (PTTE). La proposition qui est détaillée par la suite porte uniquement sur le soutien au financement de projets sobres en carbone. Elle représente une première tentative d'examen de la proposition 12 du rapport Magnen/Fourel « D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité ». Il s'agit d'une avancée décisive et qualitative par rapport à la première variante : celle-ci introduisait un mécanisme de financement d'investissement de transition, mais il n'était pas question d'introduire une métrique du carbone. C'est le cas ici, de sorte que les conditions de rentabilité d'un investissement sont

modifiées par la valeur accordée au carbone évité. Notons que cette seconde variante n'est pas dépendante de la mise en place de politiques à l'échelle internationale, ni même nationale : un territoire peut introduire cette méthode, sur la base d'un accord politique sur la VSC qu'il peut modifier selon ses objectifs et ses contraintes.

Le carbone évité constitue une métrique commode, et donc plus facilement convertible en ML que d'autres services environnementaux visant par exemple la préservation de la biodiversité, ou l'amélioration de la qualité de l'eau, ou des services de cohésion sociale. Mais en principe, rien n'empêche un territoire de décider d'attribuer une valeur conventionnelle (toute subvention repose sur l'attribution implicite d'une valeur à un service rendu) à tels ou tels services (sociaux et environnementaux) et de décider d'en faire la contrepartie de l'émission d'une quantité définie de ML.

La ML n'a pas vocation à financer l'intégralité du coût d'investissement des PTTE mais seulement la part qui correspond au service de réduction d'émission et qui n'est pas rémunérée par le marché. Le paiement de ce service à l'aide de ML permet de valoriser un bénéfice environnemental pour le territoire. Cela permet d'améliorer la rentabilité ajustée du risque du PTTE et peut ainsi, par effet de levier, faciliter son accès à d'autres sources de financement conventionnelles.

3.4. Principe de fonctionnement

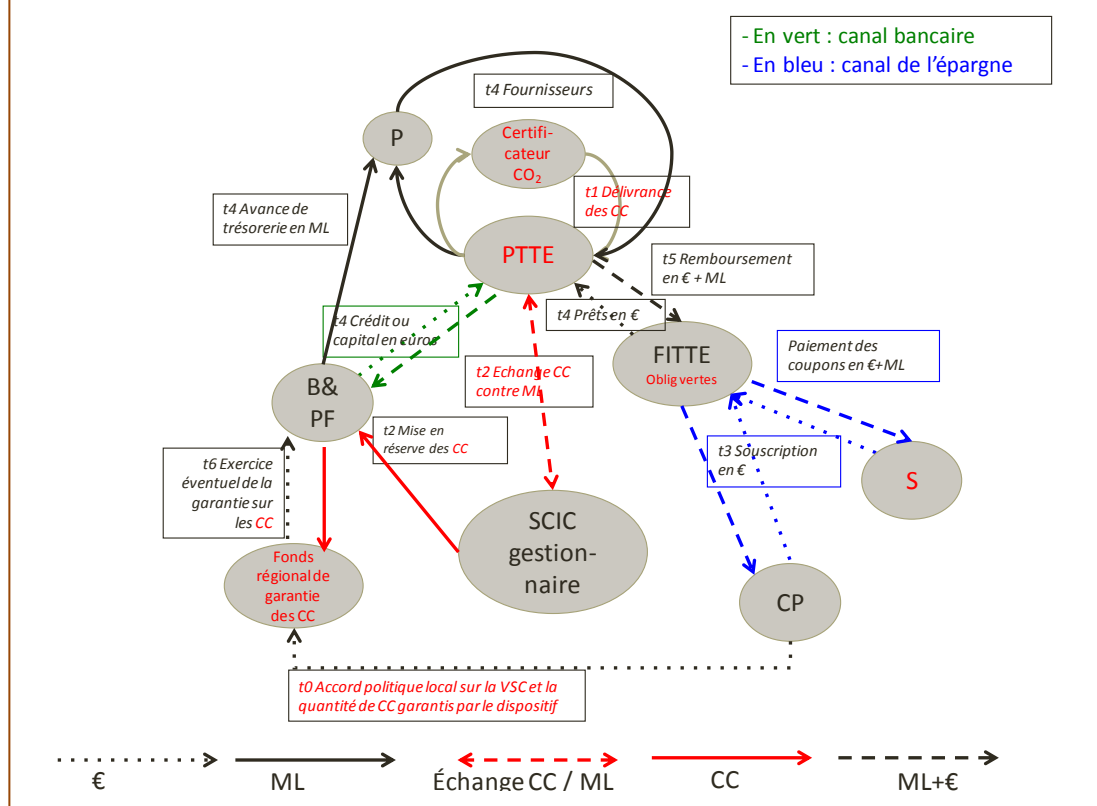
Le but du mécanisme est de faciliter l'accès au financement de PTTE en valorisant le service environnemental qu'ils rendent sous forme de réduction d'émission de CO₂, à un prix cohérent avec les objectifs qu'un territoire s'est fixé. (Voir la figure 4 sur la page suivante.)

Définition locale de la valeur sociale du carbone (t0)

Dans le cadre de la définition d'une politique territoriale de transition bas carbone, une collectivité publique (ville ou région) et les parties prenantes du réseau de circulation de la ML conviennent de la valeur qu'ils accordent à la réduction des émissions – la valeur sociale du carbone (VSC) – en fonction de leur priorité en matière de politiques climatiques.

Ils définissent également le périmètre des PTTE qu'ils souhaitent soutenir et la quantité de réductions d'émission (q) qu'ils sont prêts à garantir. La VSC peut correspondre à la valeur tutélaire du carbone utilisée dans le calcul économique public mais peut en différer selon les préférences et les objectifs locaux, dépendant des contextes politiques et budgétaires mais aussi des caractéristiques spécifiques des territoires. La fixation du niveau de la VSC et de la quantité q n'est pas neutre, car elle va conditionner la taille du fonds de garantie de la VSC qui doit être abondé par des fonds publics. La taille du fonds représentera une fraction (x) de la valeur totale des réductions d'émissions soutenues par le dispositif, soit $x.q.VSC$ euros (NB : ce capital n'a pas besoin d'être déboursé *ex-ante* mais peut être appelé au cours du temps. La fraction x dépend de la décote pratiquée en cas de conversion de la ML en euros).

Figure 4 : Variante « Certificats carbone » du second étage : adosser la ML à un actif carbone territorial afin de catalyser des financements pour les PTTE



Intégration de la monnaie locale dans un circuit de financement via la reconnaissance d'un actif carbone territorial

Le dispositif va permettre de rétribuer le PTTE, après certification, pour son service de réduction d'émission de CO₂ à l'aide de certificats carbone (CC) qui sont délivrés en t₁ par un organisme indépendant de certification et sont convertibles en t₂ en ML (au taux de change défini par la VSC) auprès de la SCIC.

La ML n'est alors plus émise en contrepartie d'un euro mais d'un service de réduction d'émission de CO₂ par exemple réalisé par un projet sobre en carbone, soit un actif carbone territorial. Cela suppose que l'organisme qui gère l'émission de la ML accepte de reconnaître un actif carbone comme une contrepartie valable à la ML. L'émission de monnaie sanctionne la reconnaissance d'une richesse créée. Dans ce schéma, la richesse créée est la relocalisation d'une production d'énergie renouvelable, des bâtiments publics mieux isolés, des pratiques agricoles moins intensives en carbone, des réseaux de distributions locaux optimisés, une myriade d'initiatives locales qui vont dans le sens de la transition écologique sobre en carbone.

Deux canaux de transmission de la VSC dans le réseau de circulation de la ML sont envisagés : (i) le canal bancaire, (ii) le canal de l'épargne via un FITTE.

(i) Le canal bancaire

Les certificats carbone et leur monétisation en ML agissent comme une réduction relative du profil de risque des PTTE. Les prêts aux PTTE deviennent alors plus attractifs pour le système financier. Un intermédiaire financier (déjà impliqué dans le réseau de circulation de la ML) sait quand il octroie un prêt en euros à un PTTE (en t_4) que la valeur des CC exprimée en ML est garantie par la collectivité publique. Les CC qu'il intègre dans son bilan pourront ainsi être réinjectés dans le réseau de circulation de la ML sous forme d'avance de trésorerie qu'il accordera, par exemple, à une entreprise partie prenante du réseau. Il peut également se dessaisir des CC via le fonds de garantie de la VSC et en obtenir la valeur en euros avec une décote (en t_5).

(ii) Le canal de l'épargne

Dans cette configuration l'intermédiaire financier est un FITTE qui émet des obligations vertes pour financer un portefeuille diversifié de PTTE (en t_3). Les intérêts des prêts qu'il accorde aux PTTE lui permettent d'assurer les coupons des obligations. La rémunération du service de réduction d'émission de CO₂ à l'aide de CC réduit le risque global du portefeuille de PTTE et la possibilité de servir une partie des coupons en ML, en cas de difficultés à servir l'intégralité des coupons en euros (en t_4), garantit la bonne notation des obligations vertes émises par le fonds. Les épargnants qui reçoivent une partie de leur coupon en ML peuvent s'en servir sur le réseau de circulation de la ML ou en demander la conversion en euros avec une décote.

4. Pour conclure

Cette note a visé à montrer l'intérêt du cadre des monnaies locales pour avancer dans la mise en œuvre locale de politiques de transition écologique. Pour cela, il est nécessaire de rapprocher les monnaies locales existantes des politiques publiques et de proposer un cadre apte à leur assurer à la fois une circulation étendue, une garantie publique sur les émissions de monnaies locales (dont la contrepartie reste principalement des euros mais pourrait devenir des services environnementaux non rémunérés par le marché) et des modalités de gouvernance aptes à maintenir la dimension citoyenne du projet.

La proposition développée ici consiste donc en deux étapes : premièrement, consolider ce cadre d'existence et de circulation des monnaies locales en s'appuyant sur ce que la loi sur l'économie sociale et solidaire de 2014 permet de faire, et progresser vers les échanges interentreprises et le financement. Deuxièmement, aller plus loin en connectant les monnaies locales à des politiques publiques de soutien à l'investissement écologique. A ce deuxième étage, nous avons identifié deux variantes. La première correspond à un soutien des collectivités publiques locales ne nécessitant pas de développer la mesure des bénéfices environnementaux attendus des investissements soutenus, mais reposant sur un usage innovant des monnaies locales. La seconde variante est plus innovante encore puisqu'elle vise à offrir aux ML un ancrage environnemental qui permet d'orienter les financements vers les investissements qui sont jugés désirables sur un territoire donné. Appliquée à la transition bas carbone des territoires, l'émission de monnaie locale en contrepartie de certificats carbone sanctionne la reconnaissance d'une nouvelle richesse

territoriale mesurée par la valeur sociale du carbone. La garantie publique apportée à cette émission de monnaie est ainsi proportionnée à cette nouvelle richesse.

Dans tous les cas, cette proposition d'extension du périmètre de la monnaie locale doit permettre à la fois de soutenir les investissements et de promouvoir des activités économiques territorialisées.

REFERENCES

- Aglietta Michel et Orléan André (dir.), *La monnaie souveraine*, Paris, France, O. Jacob, 1998, 398 p.
- Aglietta Michel et Orléan André, *La monnaie entre violence et confiance*, Paris, France, Odile Jacob, DL 2012, 2002, 378 p.
- Aglietta Michel, Espagne Étienne, Perrissin Fabert Baptiste, « Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe », *France Stratégie, Note d'analyse*, février 2015, n°24.
- Blanc Jérôme et Fare Marie, « Turning values concrete: the role and ways of business selection in local currency schemes », *Review of Social economy*, 2016, à paraître.
- Blanc Jérôme, « Transition écologique de l'économie et monnaies locales. Discussion à partir des propositions de Michel Aglietta », in : Magnen Jean-Philippe et Fourel Christophe, *D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité* [Rapport], 2015, deuxième partie, pp. 169-180.
- Centre d'Analyse Stratégique, 2010. Le fret mondial et le changement climatique. Perspectives et marges de progrès, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/104000665.pdf>
- Gazeau Jean-Claude, Parent Bruno, Cueugnet Jean et alii, « Les certificats d'économies d'énergie : efficacité énergétique et analyse économique », Rapport, CGEDD, Inspection générale des finances et Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, Paris, juillet 2014.
- Dron Dominique, « Pour une régulation écosystémique de la finance », Notes de l'institut Veblen, octobre 2015.
- Fare Marie, *Les conditions monétaires d'un développement local soutenable : des systèmes d'échange complémentaires aux monnaies subsidiaires*, Thèse, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 2011.
- Kalinowski Wojtek, « Pluralité monétaire et stabilité économique : l'expérience suisse », Notes de l'Institut Veblen, octobre 2011.
- Kalinowski, Wojtek, « L'impact socio-économique des monnaies locales et complémentaires », Notes de l'Institut Veblen, novembre 2014.
- Kalinowski, Wojtek, « Investir dans la transition écologique en limitant les effets rebond », 9 novembre 2015, www.strategie.gouv.fr/actualites/investir-transition-ecologique-limitant-effets-rebond
- Liettaer Bernard, Arnsperger Christian, Goerner Sally, Brunnhuber Stefan, *Money and sustainability: the missing link*, Axminster, Triarchy Press, 2012.
- Littera Giuseppe, Sartori Laura, Dini Paolo et Antoniadis Panayotis, « From an idea to a scalable working model: merging economic benefits with social values in Sardex », Greenwich, London, UK, 2014, [<http://eprints.lse.ac.uk/59406/>]
- Magnen Jean-Philippe et Fourel Christophe, *D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité* [Rapport], Paris, Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité et Secrétariat d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, 2015, 76, 180, 46 p.
- Praly Cécile, Chazoule Carole, Delfosse Claire, Mundler Patrick, « Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires », *Géographie, économie, société*, décembre 2014, vol. 16, n° 4, p. 455-478.
- Rockström Johan, Steffen Will, Noone Kevin, et al. A safe operating space for humanity. *Nature*, 2009, vol. 461, no 7263, p. 472-475.
- Rodet Diane, « Des dispositifs de jugement pour et par les consommateurs ? Les systèmes participatifs de garantie du commerce équitable, de l'agriculture biologique et des Amap », *Revue Française de Socio-Économie*, décembre 2012, vol. 10, n° 2, p. 199-217.
- Théret Bruno (dir.), *La monnaie dévoilée par ses crises*, 2 volumes, Paris, Éditions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 2007.
- Viveret Patrick, *Reconsidérer la richesse*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, 2003.